



Névache
Vallée de la Clarée
& Vallée Étroite



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Site Natura 2000 Clarée- FR9301499

Comité de pilotage

Compte-rendu de réunion

Date	Mardi 22 juin 2021
Lieu	Névache – salle polyvalente
Objet	Comité de pilotage Natura 2000
Document joint	Présentation du COPIL
Présents	<p>M. Thierry AIMARD – Maire de Val-des-Prés Mme Thérèse AIMARD-FOSSE – Conseillère municipale à Val-des-Prés M. Maurice ALLONETTO – Association des pâturages de Névache M. Olivier BERGERETTI – Office français de la Biodiversité (OFB) M. Jean-Charles BONNET – Président de l'ACCA de Névache M. Simon BROCHIER – Technicien ONF – Clarée M. Jacques CARAPLIS – Conseiller municipal à la mairie de Névache et Président de l'Office de tourisme des Hautes Vallées Mme Claudine CHRETIEN – Maire de Névache et Présidente de COPIL Natura 2000 Clarée Mme Bénédicte FRIER-MARCIEN – DDT 05 Service Environnement M. Jean-Yves GANDON – Conseiller municipal à Val-des-Prés M. Patrick GELATO – Fédération départementale de chasse des Hautes-Alpes M. Emmanuel GERARD – 93^e régiment d'artillerie de montagne - Varcès Mme Manon HELLUY – DREAL PACA – Service Environnement – Natura 2000 Mme Françoise HOMAND : Association Arnica montana M. Pascal KRIEG RABESKI – Département des Hautes-Alpes – Service Eau M. Pierre LEROY – Représentant de M. Arnaud MURIGIA – Communauté de communes du Briançonnais Mme Stéphanie LIMON – Office français de la Biodiversité (OFB) Mme. Claudine POTIN – Direction départementale et des Territoires des Hautes-Alpes (DDT05) M. Georges POUCHOT – Président de l'association des pâturages de Névache M. Hervé PUY – Conseiller municipal à la Mairie de Saint-Chaffrey M. Jean-Marie REY – Maire du Monétier-les-Bains M. Jean-Paul SALLE – Adjoint au Maire à la Salle-les-Alpes M. Bertrand VEDOVATI - DREAL PACA – Inspecteur des sites Mme Laure VUINEE – Animatrice Natura 2000 Clarée à la Mairie de Névache</p>
Excusés	<p>M. Sylvain ABDULHAK – Conservatoire botanique national alpin M. Gilles ASTIER – Office national des forêts M. David BAS – Agence d'exploitation ERDF-GRDF M. Laurent DARMAS – Agriculteur à Névache M. David DOUCENDE – Fédération départementale de pêche des Hautes-Alpes M. Arnaud MURIGIA – Président de la Communauté de communes du Briançonnais M. Renaud MUSELIER – Président de la Région PACA M. Lionel QUELIN – Conservatoire des espaces naturels de PACA M. Sébastien SALLE – Agriculteur – éleveur de la Salle-les-Alpes</p>

ORDRE DU JOUR

- Présentation de la Présidente de COPIL
- Présentation du bilan actualisé d'animation :
 - Contrats Natura 2000, MAEC, animation, études, suivis scientifiques
- Perspectives pour l'animation du site :
 - Projets de Contrats Natura 2000
 - Projets d'études de suivis et inventaires scientifiques
 - Animations, communications, informations
- Actualités et questions diverses

Voir la présentation jointe à ce compte-rendu.

PRESIDENCE DU COPIL

Lors du Pré-COPIL réuni en amont de ce COPIL, Mme Claudine CHRETIEN – Maire de Névache – a été réélue à l'unanimité Présidente de COPIL pour le site de la Clarée. La Présidence du site est validée pour 3 années.

PRESENTATION DE NATURA 2000 ET DU SITE DE LA CLAREE

Voir présentation jointe

CONTRATS NATURA 2000

Présentation des Contrats Natura 2000 mis en œuvre en Clarée en 2019-2020 et à venir :

- ***Contrat forestier en faveur du bois sénescant en forêt communale de Val-des-Prés***
- ***Contrat ni agricole-ni forestier pour la préservation du marais de Névache***
- ***Projet de Contrat ni agricole-ni forestier sur le GR57 au seuil des Rochilles pour la préservation des zones humides***

Voir présentation jointe

La commune de Saint-Chaffrey a pour projet de faire des panneaux d'information aux entrées des forêts communales et demande comment peut intervenir Natura 2000.

La DDT05 répond que des panneaux peuvent être financés dans le cadre d'un Contrat Natura 2000, mais uniquement s'il y a des actions de gestion des milieux associées.

L'animatrice précise qu'elle peut participer à la rédaction de ces panneaux sur les volets biodiversité notamment. De plus des actions pourraient être mises en place sur cette forêt communale dans le cadre de la préservation des populations de Tétralyx et des panneaux pourraient alors être prévus dans ce cadre.

Arnica montana demande si les Contrats Natura 2000 prévoient de financer des actions de lutte contre les espèces invasives. L'animatrice répond que c'est effectivement possible, notamment pour la gestion du Bunias d'Orient sur la commune de Val-des-Prés.

AGRICULTURE ET PASTORALISME

Présentation des enjeux écologiques sur les zones agricoles et pastorales et l'animation territoriale mise en œuvre sur ces thématiques

Présentation des Mesures agro-environnementales pouvant être contractualisées en Clarée depuis 2020 sur les prairies de fauche et les zones pastorales d'altitude

Voir présentation jointe

Le Département évoque les algues observées dans la Clarée en 2020 et s'interroge sur leur origine : est-ce lié à l'augmentation de la fréquentation touristique et des problèmes d'assainissement des eaux ? Au pastoralisme ? Au réchauffement des eaux par les changements climatiques ?

L'animatrice a en effet été sollicitée par des habitants de Névache sur cette problématique. Le Département met en place un suivi sur la Clarée qui pourrait être complété et amélioré dans les années à venir si ces phénomènes « algaux » se reproduisent tous les ans.

M. Georges Pouchot précise que la qualité des eaux diminue lors des gros orages qui provoquent un lavage des sols. La Communauté de communes du Briançonnais précise qu'un contrôle de l'assainissement collectif peut être fait.

Le projet de réensemencement de queyrel ne paraît pas forcément pertinent. Arnica montana précise que la gestion du queyrel se traduit par un pâturage tôt en saison avec des parcs afin d'obliger le troupeau à le consommer.

L'animatrice précise que cette action de réensemencement est aujourd'hui une idée ou proposition de gestion. Elle se ferait à titre expérimental avec un éleveur/berger motivé par le projet.

Le 93^e régiment d'artillerie de montagne (93 RAM) précise que les emplacements des cabanes héliportables doivent leur être communiqués afin qu'elles ne soient pas détériorées lors des périodes d'entraînement.

Pour tout projet de construction sur le champ de tir, notamment de cabanes pastorales, l'aval de l'Etat sera à obtenir dans les zones de tir.

La Mairie de Val-des-Prés demande ce qui peut être fait pour la préservation des terrains agricoles, notamment de la création de sentiers sauvages au travers des prairies. Les agriculteurs de la commune sont en effet désabusés par les comportements des randonneurs et le non respect des terres agricoles.

Ce constat est le même partout, il est lié à une méconnaissance du monde rural. Une communication ciblée vers les professionnels de tourisme, à l'échelle de la communauté de communes est à réaliser.

Il est précisé qu'une formation, organisée par Natura 2000, la Mairie, l'association des alpages et l'OTHV, est faite dans ce sens ce jeudi 24 juin sur le pastoralisme et les activités touristiques.

La fédération départementale de chasse (FDC) demande quelles ont été les adaptations des éleveurs face au constat de 20 à 30 % de ressource fourragère en moins lors de l'estive 2020. L'animatrice Natura 2000 répond que les troupeaux sont restés moins longtemps que prévu sur les alpages en fin de saison. Certains éleveurs ont décidé de diminuer la charge pastorale en 2021 afin de préserver les alpages et de s'assurer d'une ressource pastorale suffisante.

La FDC précise ici qu'une mauvaise gestion de la ressource pastorale peut avoir des impacts sur la faune sauvage (ressource alimentaire insuffisante).

L'association des alpages intervient ici en précisant que le pastoralisme a toute sa place sur ce territoire, il est important d'être vigilant à ne pas l'exclure des territoires. Il y a de la place pour tout le monde et chacun doit s'adapter, notamment via les pratiques pastorales.

ESPECES INVASIVES

Présentation de l'espèce invasive : le Bunias d'Orient : inventaire, actions de gestion et de sensibilisation initiées en 2020

Voir présentation jointe

La gestion du Bunias d'Orient sur Val-des-Prés démarre cette année. La Mairie de Val-des-Prés décrit les actions mises en place, notamment avec les services techniques. La gestion de cette espèce invasive va se confronter aux nombreuses stations dans les jardins privés, notamment de résidences secondaires, où elle n'est pas fauchée à temps.

L'animatrice Natura 2000 précise que la lutte contre les espèces invasives est un travail de longue haleine. Il est important de bien cibler les actions de gestion afin de mettre les moyens techniques, humains et financiers sur des actions efficaces, au risque sinon de se décourager.

La solution de l'écobuage est citée, même si cela ne paraît pas être la meilleure solution.

La DDT05 précise ici que le brûlage des végétaux est strictement encadré dans un souci de préservation de la qualité de l'air et d'éviter des départs d'incendie. La gestion du Bunias ne doit pas amener à inciter les habitants à la brûler. L'animatrice précise que cette modalité de gestion n'est pas proposée : la fauche et l'arrachage sont conseillés pour éliminer un foyer, jamais le brûlage.

Le Département souhaite pouvoir bénéficier des informations sur cette espèce, notamment en ce qui concerne la gestion des routes et les périodes de fauche. Les données SIG peuvent notamment leur être transmises.

LES EVALUATIONS DES INCIDENCES

Présentation des projets suivis en 2019-2020 et 2020

Voir présentation jointe

Présentation des suivis scientifiques menés sur le site Natura 2000 :

- *Petites chouettes de montagne avec l'ONF*
- *Diagnostic des interactions entre activités humaines hivernales et populations de Tétrasyre avec l'ONF et l'ACCA de Névache*
- *Inventaire des lacs de la Clarée et impacts des activités humaines sur ces milieux*
- *Dispositif ORCHAMP sur le vallon du Chardonnet avec le Laboratoire d'écologie alpine*
- *Suivis avec le CEN PACA sur le marais de Névache*
- *Accompagnement des associations environnementales et naturalistes locaux (Arnica montana) pour divers suivis*
- *Etude des chauves-souris en 2021*

Voir présentation jointe

Etude des zones d'hivernage du Tétrasyre et fréquentation touristique hivernale

M. Pierre LEROY cite l'exemple des mises en défens des zones à Tétrasyre sur la Réserve des Partias qui fonctionne très bien.

La commune de Saint-Chaffrey prévoit des coupes forestières cette année et demande les périodes à respecter : il faut attendre le 15 août sur des zones à Tétrasyre pour toute intervention sylvicole. L'ONF précise que par défaut les exploitations forestières sont possibles à partir du 1^{er} août dans le Briançonnais.

Inventaire des lacs de la Clarée

Les baignades dans les lacs ne sont pas sans conséquence sur ces écosystèmes fragiles ; notamment depuis l'été 2020 où ce phénomène s'est accentué.

La DDT05 et l'OFB présentent les outils de protection des milieux naturels pouvant être mobilisés sur les lacs et permettant d'interdire la baignade dans des lacs où des enjeux écologiques ont été identifiés :

- les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) ou
- les Arrêtés de protection des habitats naturels (APHN).

L'exemple du Haut-Guil est cité.

La première étape est de prendre un arrêté pour l'interdiction de la baignade, de communiquer sur cette interdiction par des panneaux mais aussi d'avoir des agents habilités pour faire respecter cette réglementation...

Arnica montana cite le lac de Cristol comme un lac à enjeu avec la présence de la Potentille des marais, espèce protégée au niveau national.

L'étude et la préservation des lacs est à aborder dans sa globalité, à l'échelle du site. Un état des lieux des pressions exercées sur ces milieux fragiles d'altitude est à réaliser. Différentes actions seront à envisager afin de participer à leur préservation (action de mise en défens, suivi scientifique, réglementation, communications ciblées...).

Perspectives pour les prochaines études scientifiques

L'ONF propose d'étudier les populations d'insectes, notamment forestiers sur le site Natura 2000. En effet il y a aujourd'hui peu de connaissances sur ce groupe en Clarée et il serait pertinent de l'envisager notamment suite au Contrat forestier mis en œuvre sur le Granon. Des espèces patrimoniales et aussi invasives peuvent ainsi être identifiées. Cette proposition sera prise en compte pour la prochaine convention de financement sur le site Natura 2000.

L'OFB demande ce qui est mis en place pour le survol des zones naturelles avec des drones. Il est proposé de communiquer sur la réglementation existante et sur les bonnes pratiques en termes de survol.

L'OFB demande s'il est envisagé d'essayer de faire diminuer la fréquentation touristique sur la Clarée.

La Mairie de Névache répond que les opérations de démarketing testées sur les Calanques ne fonctionnent pas. Il a été validé avec l'OTHV de limiter la communication sur la Clarée. Un partenariat avec l'application GPS Waze est envisagée afin d'informer les utilisateurs lorsqu'il y a beaucoup de monde sur le site.

L'Inspecteur des sites de la DREAL PACA rappelle que la Clarée, en tant que Site classé, bénéficie d'une Opération Grand Site qui pourrait pleinement aider à répondre à ces questions liées à la fréquentation touristique et sa gestion. Le portage politique de ce projet par les élus des communes et de la CCB est cependant indispensable pour relancer cette démarche.

L'animatrice Natura 2000 présente l'intérêt d'employer des saisonniers lors des périodes touristiques dont les missions seraient de faire des maraudes, de sensibiliser les randonneurs et touristes, de rappeler la réglementation... Une présence sur terrain est primordiale pour la bonne gestion du site.

La DDT05 précise que ce type de poste est financé sur des conventions d'animation Natura 2000 sur d'autres sites Natura 2000 dans les Hautes-Alpes.

L'élu de Saint-Chaffrey évoque ici leur réflexion pour fermer la route du col du Granon et mettre en place un système de navettes à l'instar de ce qui se fait en Haute Vallée.

ANIMATION ET COMMUNICATION

Présentations des actions réalisées :

- ***Sorties accompagnées Natura 2000***
- ***Expositions et conférences***
- ***Formations des partenaires***
- ***Site internet et article***
- ***Panneaux d'information***

Voir présentation jointe

GOUVERNANCE ET ADMINISTRATIF

Présentation de la concertation et animation territoriale menées sur le site Natura 2000

Présentation des éléments financiers sur la convention actuelle

Voir présentation jointe

La DREAL PACA précise ici que la programmation FEADER touchera bientôt à sa fin et que la prochaine programmation sera gérée par la Région et non plus par la DREAL et les DDT.

La prochaine convention d'animation devra donc se terminer fin 2024.

La Mairie de Névache réagit suite à cette information : la pérennité du poste d'animation du site Natura 2000 n'est pas assurée car les conventions financières ne couvrent que 3 années. Cette contrainte supplémentaire réduirait potentiellement l'animation de la Clarée par l'animatrice actuelle de 6 ans à 5 ans... Cette absence de visibilité sur le long terme et ces calendriers des programmations successives contraignantes sont inconfortables et dommageables pour l'animatrice Natura 2000, pour la Mairie et pour la vie du site.

La Mairie souhaite avoir plus de visibilité sur ces financements et trouver des solutions à terme.

La DREAL et la DDT comprennent bien ce problème et la demande de la Mairie. Ils reçoivent cependant les informations au compte-goutte et n'ont aujourd'hui aucun élément sur la transition de l'animation Natura 2000 des services de l'Etat à la Région. Ils espèrent y voir plus clair à la fin de l'année.

L'animatrice travaillera en parallèle à l'élaboration d'un premier budget pour les années à venir (qui comprend le financement du poste d'animation, des frais de déplacement, des outils de communication et des suivis scientifiques).

Les participants sont remerciés pour leur présence à ce comité et la séance est levée à 12h45.